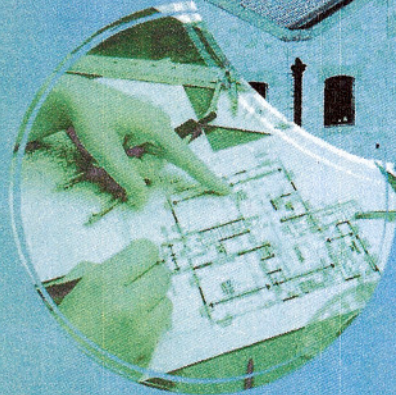
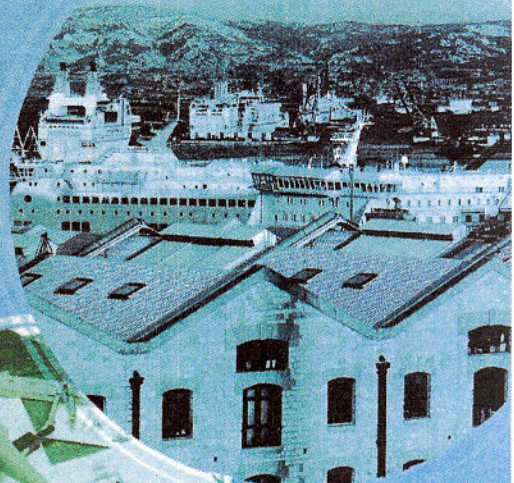


LABEL Emplitude

Mon entreprise bouge pour l'emploi



CERTIFICAT DE LABELLISATION

Dans le cadre de l'accord AFNOR AC X50 - 782 :
« Engagements des entreprises de l'agglomération Marseillaise: Actions en faveur de l'insertion professionnelle ».

Il est établi que :

COGEPART
120-122 Bd de Paris
13003 Marseille

Répond aux critères de labellisation définis par les partenaires institutionnels et les réseaux économiques du territoire Marseillais.

Le label Emplitude atteste de son engagement en matière de Responsabilité Sociale définie suivant 3 axes :

1. actions relatives à l'accès à l'emploi des publics éloignés du marché du travail.
2. actions relatives à l'accompagnement des nouveaux salariés dans l'entreprise.
3. actions relatives à la diffusion de bonnes pratiques en faveur de l'insertion professionnelle dans l'organisme et auprès d'autres organismes.

Delivré à Marseille, le 20 juillet 2009
Le Comité de labellisation

La durée de validité du certificat est de deux ans sous réserve du maintien des engagements de l'entreprise pendant cette période.

